# Stratégies et dispositif d’intégration de la planification familiale dans la couverture sanitaire universelle : politiques et approches

**Résumé :** au Togo, le projet de loi instituant l’assurance maladie universelle a été adopté le en octobre 2021 par à l’Assemblée Nationale. La planification familiale est toujours payante au point de service de santé du pays. Les seules poches de gratuité sont les délivrances de la PF au niveau des stratégies comme la DBC, et les journées spéciales.

Face aux réticences, le Togo a besoin de données probantes pour :

* Montrer la nécessité d’intégrer la PF dans la couverture sanitaire universelle,
* Engager le secteur privé dans l’offre de la PF

# Présentations des pays

Cette thématique couvre le Togo et la Mauritanie.

Togo

* La Couverture Sanitaire Universelle (CSU) est définie par l’Organisation Mondiale de la Santé comme étant la situation dans laquelle tout le monde reçoit des services de santé de qualité qui répondent à leurs besoins sans encourir de difficultés financières pour les acquérir.
* Le projet de loi instituant l’assurance maladie universelle au Togo, a été adopté le mardi 12 octobre 2021 par à l’Assemblée Nationale.
* Etant donné les contraintes liées à la limitation des ressources, on peut progresser vers la CSU en cherchant à étendre les services prioritaires. Toutefois, aucun pays ne peut couvrir tous les services qui s'avèrent bénéfiques. Pour chaque étape vers la CSU, les pays doivent donc sélectionner certains services à étendre

**Situation médicale**

* Part des ménages dans les dépenses de santé : 57,6% en 2015 et 50,5 % en 2016
* Causes des niveaux encore élevés de morbidité et de mortalité sont des infections ;
* Mortalité infanto-juvénile élevée au Togo :
  + Chiffre : 89‰ naissances vivantes (EDST III, 2013-2014)
  + Cause : Maladies infectieuses, le paludisme, la pneumonie et la diarrhée;
* Un accroissement des maladies non transmissibles.
* Selon les données de l’INAM (2016-2019), les principales pathologies sont avec en tête le paludisme, l’hypertension artérielle essentielle, les infections des voies respiratoires et les affections liées à l’état de grossesse.

**Régimes d’assurance maladie existant au Togo**

* INAM : Institut National d’Assurance Maladie : pour les fonctionnaires et leurs ayant droits
* Les assurances privées : pour quelques privilégiés et les agents des sociétés privées et organismes internationaux
* Les mutuelles de santé : pour les associations corporatives
* Aucun panier ne couvre les produits PF

**Population cible et cadre de l’étude**

* Echelle du pays
* Formations sanitaires
* Communautés
* 8 159 620 dont Femmes en âge de procréer : 2 134 722
* ISF : 4,6
* TPC 26,3%

Mauritanie